



---

# TAXE

## D'APPRENTISSAGE

---

FACULTÉ DES **LETTRES**  
ET **CIVILISATIONS**



## S'ENGAGER AUJOURD'HUI AU SERVICE DE LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S DE DEMAIN

# Pourquoi verser votre taxe à la Faculté des Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ?

### LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LE SEUL IMPÔT DONT VOUS DÉCIDEZ L'AFFECTATION.

Verser sa taxe d'apprentissage à la Faculté des Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin Lyon 3, c'est s'engager concrètement en faveur de la formation professionnelle de vos futurs collaborateurs.

Investir dans le **développement de compétences transversales** recherchées (capacité d'analyse et de synthèse, qualités d'expression écrite et orale, ouverture d'esprit et adaptabilité, culture générale...).

**Promouvoir des formations innovantes** qui préparent aux métiers de demain (community manager, expert en e-reputation, responsable d'édition numérique, climatologue, expert en prévention des risques environnementaux, documentaliste en entreprise...).

Agir pour le **développement de la Faculté**, son ouverture à la société (liens avec les milieux socio-économiques, entrepreneuriat étudiant) et **soutenir la professionnalisation des étudiants** qui est au cœur du projet de la Faculté et de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

## À quoi sert votre contribution ?

La taxe d'apprentissage soutient la qualité et l'aménagement des enseignements en participant au financement des moyens pédagogiques mis à la disposition de ses étudiants.

### VOTRE CONTRIBUTION SERT À :

- ❑ Acquérir, entretenir et renouveler le matériel pédagogique et professionnel (ouvrages, périodiques spécialisés, logiciels)
- ❑ Développer le parc informatique et audiovisuel
- ❑ Recruter des conférenciers et intervenants extérieurs pour apporter à nos étudiants un complément de formation ou d'informations sur la vie professionnelle
- ❑ Participer à la création de projets d'accompagnement des étudiants dans leurs démarches de mobilité et d'insertion professionnelle
- ❑ Renforcer la professionnalisation de nos futurs diplômés avec l'organisation de sorties sur le terrain et de rencontres (séminaires animés par des praticiens français et étrangers, voyages d'études en France et à l'international...)
- ❑ Développer l'accès à la formation des étudiants en situation de handicap
- ❑ Soutenir l'entrepreneuriat étudiant et le développement de projets étudiants, une ambition de l'Université Jean Moulin Lyon 3 largement reconnue

“  
Au-delà de sa mission culturelle, la Faculté des Lettres et Civilisations a le devoir de réaliser au mieux l'insertion professionnelle de ses étudiants, en les préparant aux métiers de demain, et en maintenant un dialogue constructif avec ses partenaires professionnels qui accueillent chaque année près de 700 de ses étudiants et interviennent directement dans les enseignements professionnels.”

Marie LEDENTU

Doyen de la Faculté de Lettres et Civilisations



## La Faculté des Lettres et Civilisations

La Faculté des Lettres et Civilisations réunit **cinq départements de formation**, qui représentent une pluralité de disciplines issues des sciences humaines :

- ▣ Langues et littératures anciennes
- ▣ Lettres Modernes
- ▣ Histoire
- ▣ Géographie-Aménagement
- ▣ Information-Communication

Ce brassage des savoirs a permis de construire une **offre de formation performante et transdisciplinaire**, assurant aux étudiants des **débouchés professionnels élargis**.

Parmi ses formations, **38 parcours / diplômes sont ouverts au versement de la taxe d'apprentissage**.

## CODE UAI Faculté des Lettres et Civilisations 06922454T

- 1 Nous transmettre le **Formulaire de Versement** complété joint par courrier ou directement à [melanie.lavaud@univ-lyon3.fr](mailto:melanie.lavaud@univ-lyon3.fr)
- 2 Choix du versement :
  - ▣ Par chèque à l'ordre de l'agence comptable Université Jean Moulin Lyon
  - ▣ par virement libellé à : TA 2020 LETTRES
- 3 Réaliser votre versement avant le **31 mai 2020**  
Réception de votre reçu libératoire après réception du Formulaire Versement complété et du versement.

### À NOTER

Les versements en nature, nommés « subventions en matériels » sont déductibles de la taxe d'apprentissage et effectués directement auprès de l'Université. Il s'agit de matériel à usage pédagogique (informatique, documentation, etc.).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème des 13%.

## CHIFFRES CLÉS

- ▣ 5 départements
- ▣ 2800 étudiants
- ▣ 110 enseignants - chercheurs
- ▣ 5 Licences
- ▣ 15 mentions de Master et 29 parcours
- ▣ 10 préparations de concours
- ▣ 3 campus : Manufacture des Tabacs, Quais, Bourg-en-Bresse
- ▣ Taux d'emploi de **78 %**

D'après une étude de l'OFIP de l'Université Jean Moulin (> au niveau national : 72% pour les diplômés en sciences humaines et sociales, selon l'étude nationale APEC 2015)



**CONTACT**

FACULTÉ DES **LETTRES**  
ET **CIVILISATIONS**

## Bureau des Stages et de l'Alternance Collecte de la taxe d'apprentissage

### Adresse

Université Jean Moulin Lyon 3  
Faculté des **lettres et civilisations**  
Site des Quais – Bureau des stages

✉ ADRESSE POSTALE

1C Avenue des Frères Lumière, CS 78242  
69372 LYON CEDEX 08

📍 ADRESSE GÉOGRAPHIQUE  
7 rue Chevreul | Lyon 7<sup>e</sup>

### Contact

Mélanie LAVAUD

☎ 04 78 78 73 43

✉ melanie.lavaud@univ-lyon3.fr

✉ bureau-stages-lettres@univ-lyon3.fr



📍 **Manufacture** des Tabacs

📍 Campus des **Quais**

📍 Campus de **Bourg-en-Bresse**

[WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)